

Francophonies d'Amérique



Pour une problématique de la francophonie et de l'espace francophone : réflexions sur une réalité construite à travers ses contradictions

Isabelle Violette

Numéro 21, printemps 2006

Espace urbain francophone : perspectives multi/interdisciplinaires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1005362ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1005362ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Violette, I. (2006). Pour une problématique de la francophonie et de l'espace francophone : réflexions sur une réalité construite à travers ses contradictions. *Francophonies d'Amérique*, (21), 13–30. <https://doi.org/10.7202/1005362ar>

POUR UNE PROBLÉMATIQUE DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'ESPACE FRANCOPHONE : RÉFLEXIONS SUR UNE RÉALITÉ CONSTRUITE À TRAVERS SES CONTRADICTIONS

Isabelle Violette
Université de Moncton
Université François-Rabelais de Tours

Dans une vision mondialisée, nombreux sont les gens qui parlent français et qui revendiquent la langue française en tant que référence identitaire, communautaire, géopolitique ou linguistique. Des acteurs politiques ont tendance à rassembler institutionnellement ces locuteurs du français sous l'appellation de « francophonie » dans le but de créer¹ *la* Francophonie² : organisation internationale regroupant politiquement « les États et les gouvernements des pays ayant le français en partage³ ». La francophonie semble être l'objet de constructions sociales et sémantiques diverses qui cherche à donner une structure et une stabilité à ces ensembles⁴ où l'on parle français et dont la dimension sociohistorique n'est certes pas à négliger. D'autres chercheurs (Chaudenson, 1991; Calvet, 2002) avant nous ont montré la fragilité de cet échafaudage en faisant apparaître les contradictions entre les intérêts et les motivations politiques poursuivis par les différents « membres » de cette Francophonie. Du côté des linguistes, on parle plutôt d'« espace francophone » pour désigner diverses situations sociolinguistiques, ce qui se traduit par l'étude de contacts de langues, de conflits linguistiques, de politiques linguistiques et ainsi de suite. En outre, un regard rapide jeté sur les titres et les concepts mis en valeur dans les articles scientifiques en sciences humaines et sociales montre que les termes « francophonie » et « francophone » (que le numéro en question de cette revue illustre parfaitement) sont utilisés de façon très large sans qu'ils soient l'objet pour autant d'une réflexion théorique. Il apparaît donc, dans un premier temps, que la terminologie foisonnante qui entoure la francophonie renferme des ambiguïtés et mérite que l'on y réfléchisse afin de ne pas se limiter à l'appropriation d'idéologies et de discours officiels. Il est également frappant de constater que, d'une part dans les discours politiques, la francophonie suppose un procédé de cohésion, de mise en relation et que, d'autre part chez les sociolinguistes, c'est la différence et la variation qui semblent ressortir davantage comme caractéristiques communes. Les discours s'entrechoquent et se contredisent. Dans ce cas, ce à quoi renvoie la francophonie ne repose-t-il pas sur un énorme malentendu? Si sur les plans institutionnel, politique et scientifique, on ne traite pas de la francophonie de la même manière et que bien des divergences existent, qu'en est-il du point de vue du locuteur francophone? D'emblée, le présent article permet d'examiner de plus près les problèmes que peut soulever l'idée d'une francophonie existant comme réalité englobante, unifiée et homogène. De plus, il

nous semble que cela fait écho à une tension entre la conception homogénéisante et la conception hétérogénéisante qui se retrouve dans la façon de théoriser, en sciences sociales et humaines, les phénomènes auxquels on veut donner sens.

Autour de la langue française

Il y aurait lieu de porter un regard sociolinguistique sur le fil conducteur de cette francophonie, la langue française, en prenant comme appui les rapports sociaux et politiques qu'entretiennent entre eux les locuteurs du français (Lodge, 1997). En tant que construction commune, elle devient à la fois projet et matériau de la francophonie :

[...] l'espace francophone ne représente une réalité non exclusivement géographique ni même linguistique, mais aussi culturelle; elle réunit tous ceux qui, de près ou de loin, éprouvent ou expriment une certaine appartenance à la langue française ou aux cultures francophones (Tétu, 1997 : 14).

D'ailleurs, l'idée de la francophonie dans nombre d'ouvrages s'articule autour du projet de la promotion du français comme langue de culture à vocation universelle⁵. Il est important de s'attarder aux processus de codification et de normalisation ainsi qu'aux idéologies du standard et du monolinguisme pour comprendre les représentations sociolinguistiques rattachées à la langue française. En effet, ceux qui ont contribué à sa codification, c'est-à-dire les grammairiens, les écrivains, les académiciens des XVII^e et XVIII^e siècles français, étaient animés d'un idéal de perfection incarné par un désir de variation minimale. En créant une norme et en l'imposant à tous les locuteurs francophones, on pensait ainsi figer la langue dans sa « nature » la plus claire et la plus logique, et l'empêcher par le fait même d'être corrompue par des formes linguistiques altérées. D'ailleurs, on remarquera que ce souci de pureté de la langue transparaît dans les discours alarmistes actuels cherchant à dénoncer la contamination du français par l'anglo-américain (« franglais ») et ainsi à tenir le locuteur francophone, qui tend à avoir des pratiques linguistiques multiples et diversifiées, comme responsable de la décadence du français; car la variation corrompt. Cet effort d'uniformisation de la langue fait également écho à la nécessaire unité de la nation française : la République est « une et indivisible » et seul le partage du *même* français peut faire vivre ce principe. La langue française s'est par conséquent cristallisée dans les représentations de ses locuteurs comme devant répondre à des contraintes d'unicité et d'homogénéité, gages de sa supériorité, de sa beauté et de sa grandeur qui s'imposeraient ainsi au monde. On peut sans doute imaginer les problèmes qui peuvent émerger du fait que le français n'est pas seulement l'apanage de la France et que, si cette dernière a su assimiler les locuteurs des langues régionales de son territoire, cela ne renvoie pas à la réalité de la majorité des pays francophones dans lesquels les pratiques du français rendent compte des phénomènes de coexistence, de mélange et d'hybridation avec d'autres langues et variétés.

Ainsi, il y aurait lieu de se demander si les idéologies essentialistes formulées au sujet de la langue française transparaissent dans la construction de la francophonie. Cette dernière serait-elle à son tour essentialisée? C'est ce que nous explorons dans la prochaine partie du présent article, par l'entremise des diverses définitions accolées à la francophonie.

La francophonie dans tous ses sens

La première question que l'on peut se poser est bien entendu : « Qu'est-ce que la francophonie? » Afin de permettre une appropriation un peu plus précise de cette notion et de clarifier notre propos, nous proposons un survol rapide de la présentation qu'en font de nombreux ouvrages. Bernhard Pöll, dans son livre intitulé *Francophonies périphériques : histoire, statut et profil des principales variétés du français hors France* (2001), établit une typologie dont se dégagent quatre grandes catégories, plus ou moins connotées, dans lesquelles il inscrit la francophonie. Cette typologie tente donc de définir *ce qu'est* la francophonie selon les sens que les locuteurs et les discours lui attribuent. Par contre, Pöll prend ces catégories quelque peu comme des acquis, sans les problématiser, ce qui s'observe d'ailleurs également chez d'autres auteurs (Deniau, 1988; Léger, 1987; Tétu, 1997). Cette typologie a sans doute son utilité comme initiation à l'étude de la francophonie et c'est pourquoi nous la proposons afin de jeter les bases du présent article. En revanche, elle ne permet pas de rendre compte de la complexité que recouvre la francophonie en tant que réalité sociolinguistique multiple. En reprenant de façon critique chaque catégorie, nous serons en mesure de mieux « déconstruire » la francophonie comme partie intégrante de discours essentialistes.

Dimension linguistique

La francophonie regroupe l'ensemble des locuteurs de langue française et est donc, en quelque sorte, limitée par un certain degré de compétence linguistique. De plus, en explorant l'aspect linguistique de la francophonie, il convient d'ajouter dans l'équation le terme « francophone ». Celui-ci sera employé ici dans le sens de « personne parlant français ». Cela pose par ailleurs la question de la mesure de cette compétence et des distinctions établies entre français langue « maternelle », « seconde », « étrangère », etc. Chaudenson (1991) a brillamment soulevé cette difficulté en inventant trois dénominations aux saveurs zoologiques pour désigner les différents niveaux de compétence en français : « francophone », « francophonoïde » et « franco-aphone ». Qui peut donc s'affirmer francophone réel, francophone partiel, francophone fantasmé? Et la liste pourrait certes se poursuivre. D'ailleurs, la polémique que soulèvent les tentatives de recension des francophones⁶ dans le monde est suffisante pour illustrer que ce qui semblait tout simple en surface renferme en vérité bien des problèmes de définition. De plus, la notion de compétence linguistique se couple également à celle d'« usage ». Comment définit-on un « usager réel » du français?

Dimension géographique

Dans un deuxième temps, la francophonie renvoie à l'ensemble des territoires où le français est en usage. Les fameuses cartes géographiques de la francophonie en sont une parfaite illustration. Mais encore une fois, il devient complexe de délimiter les territoires sur lesquels on observe des pratiques réelles, quotidiennes et étendues de la langue française de ceux où son usage est davantage l'affaire des élites et de l'État (ce qui rejoint l'aspect institutionnel). Qu'est-ce qui fait qu'un pays est catégorisé comme francophone? Ce statut est-il décerné selon le nombre de francophones vivant dans un pays donné? Ou encore selon le rattachement de l'État à l'Agence de la Francophonie comme organisation internationale? D'ailleurs, en jetant un coup d'œil à la carte de la francophonie, on sera surpris par la diversité sociolinguistique que présentent les pays et/ou les gouvernements qui se disent « membres de la Francophonie ».

Dimension identitaire

La francophonie peut également, toujours selon Bernhard Pöll, être exploitée suivant le sentiment d'appartenance qu'elle inspirerait chez les locuteurs (et acteurs) de langue française, ce qui soulève par le fait même la question de la communauté francophone (l'appartenance étant entendue dans ce cas comme un « faisant partie de la communauté linguistique »). On observe que le dérivé « francophone » est souvent employé dans ce sens comme opposé à « Français » ou, en d'autres mots, comme ce qui n'est pas français. Le terme « F(f)rançais » est en soi ambigu, puisqu'il peut y avoir confusion entre le fait d'être de nationalité française et celui d'être un locuteur du français. Cette confusion, ou plutôt cette fusion des termes, fait en sorte que les francophones hors France se sentent parfois « locataires » de la langue française et donc pas complètement légitimés dans les formes linguistiques qu'ils produisent (Klinkenberg, 2001). On se rend compte également que le terme « francophone » est souvent une façon d'indiquer que l'on parle français et qu'on y est attaché sans pour autant être Français. Cependant, peut-on faire appel à l'idée d'une identité linguistique francophone qui serait la même pour le Marocain, l'Acadien et le Sénégalais par exemple? Selon Daniel Baggioni (1996), il y a risque, ce faisant, d'essentialiser le concept d'identité et du coup de réduire en quelque sorte l'individu à sa langue (impliquant par le fait même que celui-ci n'aurait qu'une seule langue).

Dimension institutionnelle

Il s'agit ici de la Francophonie avec une majuscule, c'est-à-dire des organisations et des associations qui gravitent autour de l'Agence de la Francophonie. Créée en 1970 sous le nom de l'Agence de coopération culturelle et technique, cette dernière dit chercher à insuffler aux divers pays membres une solidarité qui serait axée sur le développement durable et sur le partage de la langue française. À ce jour, l'Agence compte cinquante

pays membres ainsi que treize pays observateurs. Les Sommets des chefs d'États et gouvernements ayant le français en partage (dont le dernier a eu lieu à Ouagadougou en novembre 2004), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ainsi que TV5 représentent les branches d'action principales de la Francophonie. Il est intéressant de noter que les intérêts des pays membres de cette organisation diffèrent également entre eux : les pays du Nord s'attardent davantage à la défense de la langue française et à la promotion du plurilinguisme international, tandis que les pays du Sud se préoccupent plutôt de la coopération scientifique et technique ainsi que du développement durable. Souvent désignée comme le Commonwealth français, la Francophonie présente pourtant des particularités en tant qu'organisation politique internationale, sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement plus en profondeur.

Critique de la typologie de la francophonie

Cette présentation peut sembler claire, mais son apparente simplicité laisse surtout entendre un manque de complexité dans sa problématisation. En effet, ces catégories mettent en valeur des entités construites, contestables et conflictuelles qu'une perspective sociolinguistique peut rapidement faire ressortir. À cet égard, la dimension linguistique pose d'emblée l'existence de la « langue française » sans remettre en question la notion même de « langue ». De quelle langue française s'agit-il? Devant l'hétérogénéité des pratiques du français dont les variétés sont parfois inintelligibles d'un groupe francophone à l'autre, il devient peu « réaliste » d'envisager la francophonie comme l'ensemble des gens parlant *le* français. D'ailleurs, toutes les formes linguistiques ne sont pas reconnues comme du français légitime ou encore comme du français tout court; ces différences symboliques de statuts découlent des dynamiques sociolinguistiques avec lesquelles interagissent les locuteurs. De plus, la dimension géographique pose un rapport problématique à l'espace. La francophonie se définit-elle comme un territoire géographique aux frontières définies qu'il s'agit tout simplement de délimiter sur une carte? En morcelant la francophonie en différentes catégories, ne court-on pas le risque de passer outre leur interdépendance? Il faut également noter que l'aspect identitaire de la francophonie ne se caractérise pas seulement par un sentiment d'appartenance unique envers ce qui serait la grande communauté linguistique francophone. Par ailleurs, comment peut-on définir l'« identité »? Cette dernière ne doit pas être prise comme une « essence », mais plutôt comme des actes de productions identitaires. Si la francophonie permet d'exprimer un attachement identitaire à certaines pratiques de français, ce lien ne peut être vécu comme unique et figé.

Ainsi, si à l'intérieur des catégories proposées on peut déjà soulever des problèmes de malentendus ainsi que des contradictions, la catégorisation en soi en pose d'autres encore plus profonds qui remettent en cause l'existence même d'une « francophonie ». En tentant de définir la francophonie à l'aide de caractéristiques fermées, on tend à stabiliser une réalité qui se construit de manière foncièrement dynamique et conflictuelle. On aurait donc tout intérêt à appréhender la francophonie non à partir de son « essence »,

mais bien selon les représentations qu'en ont les locuteurs. Ainsi, la question à se poser n'est sans doute pas « qu'est-ce que la francophonie? », mais plutôt « comment les gens la construisent-ils? ».

Pour la construction d'une francophonie diverse : entre idéologies, discours et projets politiques

Si l'effort de catégorisation de la francophonie⁷ pose déjà problème, sa mise en discours soulève des contradictions de taille entre des mouvements d'unification et de diversification. Il devient alors important de souligner que la représentation de la langue française est fortement imprégnée d'idées reçues qui concourent à renforcer une « hyperconscience » de la norme chez les locuteurs. Cette tension qui s'articule autour de l'idée d'unicité et d'homogénéité de *la* langue française ainsi que de *sa* norme transparaît entre autres dans la façon de construire la francophonie politico-institutionnelle. D'ailleurs, Baggioni (1996 : 790) sonne le glas de cette dernière en la désignant comme l'aboutissement d'un mouvement idéologique sur la langue française. En revanche, et sans doute paradoxalement, les sites Web, la documentation officielle ainsi que les livres qui portent sur la francophonie sont fortement imprégnés de discours ayant pour thème la promotion de la diversité culturelle et linguistique. Bien que l'expression ne soit pas nouvelle et qu'elle fasse désormais partie intégrante du discours « politico-linguistiquement correct » des acteurs politiques, et même du sens commun puisque nul ne semble pouvoir la remettre en question, la diversité culturelle a très rarement fait l'objet d'un effort de définition. L'expression est utilisée un peu pour tout et partout, sans que l'on ait une idée précise de ce que l'on entend par celle-ci. Systématiquement, on retrouve ces expressions : « la diversité culturelle est menacée », « politiques de préservation et de développement de la diversité culturelle », « dialogue des cultures », etc. On peut dégager de ces discours deux idées principales rattachées à la notion de diversité : démocratisation des échanges culturels dans le but de favoriser les « petites productions », ainsi que promotion du plurilinguisme pour contrer l'homogénéisation linguistique mondiale. Dans ce sens, la diversité culturelle fait pleinement partie de programme politique des organisations internationales telles que l'ONU, l'UNESCO et la Francophonie (Chaudenson et Calvet, 2001 : 9). Cependant, à trop en parler et à en discuter, l'on a tendance à la prendre comme une évidence, une chose allant de soit, au lieu de la problématiser. Par conséquent, on propose une définition « négative » de la diversité culturelle : cette dernière rejette entre autres le monolinguisme, mais sans s'appuyer sur un projet « positif » proposant des mesures concrètes à la hauteur des idées défendues. Ainsi, concrètement, comment peut-on traiter de la diversité linguistique? Est-ce que cette dernière peut être *fonctionnelle* au sein d'un ensemble tel que la francophonie, en sachant que cette dernière se construit autour d'un objet symbolique qui se veut commun et uni, soit la langue française? Ces interrogations nous semblent centrales dans la mesure où elles laissent déjà entrevoir des rapports inégalitaires entre les locuteurs et les diverses langues qui participent à cette francophonie.

Au croisement des diversités

Comprise dans son acception institutionnelle, la Francophonie pose la question de la diversité à différents niveaux; Calvet en propose deux types : la diversité horizontale et la diversité verticale (2002 : 203). La première concerne les « grandes langues » et tente de mettre en place un équilibre linguistique au niveau des échanges internationaux, ces langues étant entre autres celles officiellement reconnues par l'ONU : l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand, le russe, le chinois. Quant à la diversité verticale, elle se dessine entre les différentes langues et variétés qui forment les grands ensembles linguistiques, c'est-à-dire par exemple entre le français et les langues africaines pour la Francophonie. On retrouve également ces dernières sous la dénomination de « langues nationales » et, plus récemment, sous celle de « langues partenaires ». En étudiant de près les différents programmes dédiés au développement des « langues partenaires » de la Francophonie depuis plus d'une décennie, Chaudenson remarque que dans les discours francophonistes « les langues nationales doivent être promues, mais on ne sait pas trop où, ni quand, ni comment et surtout cette promotion semble envisagée de façon tout à fait indépendante de la politique en faveur du français » (2001 : 14). Dans le même ouvrage, le linguiste constate deux tendances en matière de langues nationales africaines : d'un côté, une nette tendance à la spectacularisation (elles sont célébrées pour leur apport au folklore et au patrimoine culturel), mais de l'autre, elles se voient exclues des domaines privilégiés du développement économique et social ainsi que de l'éducation (p. 16). De plus, la consultation des sites Web consacrés à la Francophonie permet de constater que les textes fourmillent de l'expression « diversité linguistique », mais que cette diversité s'arrête à son écriture textuelle. On prêche le dialogue des cultures, mais on le prêche d'abord en français (p. 11). À cet égard, il est intéressant de noter que tous les sites de la Francophonie sont rédigés dans un français standard que l'on pourrait qualifier d'hexagonal et dans lequel même les différences lexicales, par exemple, ne sont pas mises en valeur.

Politique du français en Francophonie

En regard des discours portant sur la diversité culturelle et linguistique, il est pertinent de chercher à préciser comment s'y positionnent les variétés de français pour être à même de mieux comprendre dans quelle mesure la politique du « français en Francophonie » peut provoquer des problèmes gestionnels lorsqu'il est justement question d'une Francophonie diverse. Il faut noter d'emblée que, s'il existe une politique linguistique, elle relève de la gestion implicite puisqu'il ne semble pas y avoir de textes officiels portant sur l'utilisation de la langue française. D'ailleurs, la Charte de la Francophonie, adoptée en 1996, énonce clairement que l'Agence n'a pas comme objectif la promotion du français, mais plutôt celui de coopération et de développement dont le fondement repose sur le partage d'une même langue (Tétu, 1997 : 288). La langue française ne serait alors qu'un véhicule communicationnel porteur d'enjeux

apparemment extralinguistiques. En outre, il semble que cela soit relativement récent comme discours, bien qu'il ne s'agisse que d'une version modifiée, plus « neutre », du discours habituel sur le rayonnement et la défense de la langue française. Il est en effet intéressant de souligner que le discours entourant la notion de développement s'inscrit dans la poursuite des valeurs qui auraient été associées en premier lieu à la langue française, c'est-à-dire celles de démocratie, d'universalité et d'égalité. Force est d'admettre que nous revenons toujours à la langue française en tant que qualité essentialiste et universaliste de la « civilisation moderne ».

Le français en Francophonie

La Francophonie se veut unifiée dans l'usage du français; ses membres se caractérisent d'ailleurs bien souvent comme « l'ensemble des pays ayant le français en partage ». Dans la Francophonie se jouerait donc l'avenir de la langue française et, en ce sens, les francophones doivent être mobilisés à son service. Le Français Xavier Deniau, qu'on qualifie bien souvent de chantre de la Francophonie, déplore l'attitude passive des francophones qui se résignent à l'utilisation de l'anglais. Il défend l'idée qu'il faut agir en faveur de sa langue pour ainsi donner un regain d'énergie à la réputation du français à l'échelle mondiale (Deniau, 1988 : 55). Dans *La langue et le citoyen* (2001), Klinkenberg fait une excellente analyse de ce raisonnement qui cherche à assujettir le locuteur à sa langue et dont l'écho se fait largement entendre au sein de la Francophonie. Le fait d'être francophone serait ainsi irrémédiablement associé au désir ardent de défendre la langue française. D'ailleurs, le locuteur francophone se trouve souvent placé dans une position culpabilisante et moralisatrice devant la dégradation de sa langue dont il est tenu responsable (2001 : 65). Il faut aussi ajouter que lorsqu'il est question de « langue » dans les discours « francophonistes », on fait irrémédiablement appel au français. D'autres langues de l'espace francophone sont parfois mentionnées, mais dans la plupart des cas elles sont limitées aux dénominations « les autres », « langues nationales », « langues partenaires ». On n'y accole pas de noms précis, la dénomination pouvant déjà être une forme de reconnaissance et de légitimité. De plus, on remarquera que s'il est question parfois du français à Montréal, à Douala et à Saint-Denis-de-la-Réunion comme des français différents, on ne donne jamais d'exemples de ces variations, donc de leurs représentations.

Pour un nouveau discours à la Rivarol : le rapport affectif à la langue française

S'il y a une certaine tendance à évacuer le vecteur langue du discours politique au profit de celui de développement, il n'en demeure pas moins que le rapport affectif à la langue française est toujours largement exploité par l'entremise des activités associatives de la Francophonie. En effet, toute une branche des institutions francophones est vouée à une politique de promotion du français. Mais que l'on ne se trompe pas sur la forme de ce français! C'est une politique essentiellement puriste qui motive ces associations au

nom d'une langue belle, d'esprit, de culture, qui cherche à insuffler un goût de l'esthétisme. D'ailleurs, on fait passer la normativité de la langue par des arguments reposant sur l'esthétique : c'est normal parce que c'est beau et vice versa. Dans le cadre de ces institutions, on propose des concours, des dictées et des jeux de mots, mais au lieu de faire valoir la diversité lexicale présente dans l'espace francophone, on retient des mots qui sont d'un vocabulaire soutenu et hautement littéraire. Tout converge vers une conception élitiste de la langue française en tant qu'exercice de l'esprit plutôt que comme un ensemble de pratiques quotidiennes hétérogènes. Il nous faut en revanche nuancer quelque peu puisque, parmi d'autres écrivains « périphériques », Antonine Maillet a déjà élaboré, dans le cadre d'un concours télévisuel international, une dictée mettant en valeur un vocabulaire plutôt régional et donc en marge de la France. En outre, cela demeure assez ponctuel et enclavé dans une certaine spectacularisation de l'hétérogénéité et de la diversité linguistiques : sa démonstration ne suppose pas pour autant la reconnaissance légitime de ses formes au sein de pratiques dites « normales ». La Francophonie exprimerait donc souvent un français déconnecté des réalités linguistiques de l'espace francophone et présenterait un rapport plus « affectif » et « idéologique » qu'identitaire à la langue. Il semble donc y avoir confusion entre Francophonie et francophilie telle que le montre la citation suivante : « La Francophonie doit être d'abord un état d'esprit et elle ne peut l'être qu'à partir d'une connaissance intime, approfondie de la langue commune, qui doit être ressentie par l'ensemble de ses locuteurs comme une patrie spirituelle. » (Léger, 1987 : 49) Le discours « francophoniste » sur la langue française fait ainsi écho à une conception culturaliste absolue de la « communauté francophone » (Moïse, 2002 : 159).

Aussi peut-on retenir deux logiques apparemment incohérentes, mais qui s'agencent à des niveaux différents dans le projet institutionnel de la Francophonie. Tout d'abord, la conjoncture mondiale, qui dépasse bien entendu le cadre de la Francophonie, s'inscrit dans un mouvement contraire à l'uniformisation linguistique qui s'articule à son tour autour de l'expression fétiche de « diversité culturelle ». La Francophonie se constitue donc, dans un premier temps, comme une organisation internationale parmi d'autres dont la mission est d'assurer un équilibre linguistique mondial, auquel participent à peine dix langues différentes. Elle s'affiche ainsi prodiversité lorsque cela coïncide avec la promotion du français. Par ailleurs, à l'intérieur même de l'organisation, le français répond à d'autres dynamiques sociolinguistiques qui tendent plutôt à l'unicité linguistique. Le français standard devient donc prédominant et dominant par rapport à la variation et à la diversité linguistiques que comporte elle-même la « Francophonie », à savoir ses membres et ses acteurs participants. Il reste à savoir si ces deux logiques, l'une inclusive, l'autre exclusive de la diversité linguistique, resteront encore longtemps « fonctionnelles » (à considérer qu'elles le soient vraiment) et favoriseront la participation à la cohésion politique de la Francophonie. Mais somme toute, il semble que nous nous trouvons devant une impasse quant à la construction d'une Francophonie diverse.

La francophonie, l'espace francophone et les locuteurs francophones : quelques réflexions d'ordre sociolinguistique

On a pu remarquer que les valeurs d'unicité, de singularité et d'universalité reflètent les représentations du français et de sa norme. La diversité linguistique semble donc se trouver au centre des contradictions qui traversent l'idée même de francophonie. En revanche, il convient maintenant de voir comment cette dernière peut se représenter autrement que par l'entremise des discours d'ordres idéologique et politique, en mettant l'accent cette fois sur les questions de multiplicité, d'hétérogénéité et de variation mises en valeur par une perspective sociolinguistique. Ainsi, réfléchir à la francophonie à l'intérieur de ce cadre soulève d'autres problématiques qui montrent encore une fois la nécessité d'appréhender autrement la francophonie.

Déconstruire la langue-système

Depuis quelques décennies, on assiste au développement de plusieurs courants de pensée tels que l'ethnométhodologie, la phénoménologie, la sociologie constructiviste, qui remettent en cause les grandes notions de l'ère moderne : société, individu, État, nation, etc. (Roussiau et Bonardi, 2001 : 40). La linguistique n'y échappe pas pour autant, et c'est surtout par l'intermédiaire de sociolinguistes que sera interrogé le pilier de la discipline, c'est-à-dire le concept de « langue ». On n'hésite pas à parler de la langue française, de la langue anglaise en les considérant comme des systèmes linguistiques autonomes, homogènes et extérieurs à leurs locuteurs. Le traitement que les linguistes font des langues, particulièrement depuis Saussure, tend à évacuer l'individu et la variation. D'ailleurs, l'utilisation courante du terme, comme on a pu le voir à travers les discours politiques, est reprise dans le même sens, c'est-à-dire de manière à désigner une réalité objectivée. Nous ne faisons que soulever les débats qui animent les sociolinguistes autour du concept de « langue ». Pour y plonger plus en profondeur, on consultera l'excellent ouvrage *Langues, contacts, complexité : perspectives théoriques en sociolinguistique* (2003), dont la direction est assurée par Philippe Blanchet et Didier de Robillard. On retiendra par contre que la notion de langue est envisagée ici dans sa réalité sociale, c'est-à-dire à travers des pratiques linguistiques variées et hétérogènes. Tel que l'indique Blanchet : « il y a une interaction constante et constitutive entre *langue* et *pratiques ethno-socio-communicationnelles*. Il nous faut donc examiner les relations qui existent entre la/une langue et ces pratiques, c'est-à-dire principalement entre langue et variabilité/normativité, langue et identité » (2000 : 108).

En plus de la notion de « langue », des problèmes surgissent quant à l'utilisation de concepts très courants en sciences humaines et sociales tels que « objet », « code », « locuteur », « système » et ainsi de suite. En analysant un complexe glotto-social, en l'occurrence la francophonie, qui se trouve en partie construit par les sciences humaines et sociales, il y a risque de rester piégé dans les notions que celles-ci proposent habituellement pour déconstruire ces grands ensembles. En nous appuyant sur ces

mêmes notions, il se peut que nous restions bloquée face à certaines composantes problématiques. D'ailleurs, on remarque que les difficultés que suscite l'étude de la francophonie sont en grande partie des difficultés d'écriture. Comment écrire scientifiquement la complexité et l'hétérogénéité lorsque les concepts dont disposent les chercheurs se fondent sur l'idée d'entité unitaire? Il semble donc y avoir un pressant besoin de formuler davantage les phénomènes sociaux dans ce qu'ils comportent de dynamique, d'instable, de mouvant et de pluriel et d'avoir à l'appui des termes qui connotent ces réalités. Nous touchons ici à un problème de fond, puisque symptomatique de la « crise » des sciences humaines et sociales, que nous ne faisons d'ailleurs qu'effleurer en y confrontant la notion de « francophonie », mais qui mériterait grandement d'être poursuivie.

La francophonie : une et indivisible?

L'étude de la francophonie impose le même questionnement et, par conséquent, représente aussi une notion à déconstruire. Par quoi, par qui la francophonie existe-t-elle? Est-ce un lieu, un endroit délimité (comme le soulève Didier de Robillard (2000), grâce à l'expression « prochain vol pour la francophonie »)? Est-ce une chose, un objet que l'on peut désigner? À bien y penser, et par la polysémie qui entoure le terme, on ne peut faire autrement que de répondre par la négative. La francophonie présente des relations de sens complexes qui ne peuvent être réduites à une seule unité. Comment peuvent donc être appréhendées les relations sociolinguistiques entre francophones? Existe-t-il un centre unique, ou peut-on envisager une « polynucléarité »? L'espace francophone peut-il être désigné en termes d'atomisation ou de satellisation? Face à toutes ces questions, il est difficile de sortir d'un schéma figé de l'espace francophone qui place la France hexagonale en son centre et autour duquel gravitent les autres pays francophones. Dans les études sociolinguistiques, la France et les Français jouent souvent le mauvais rôle : on leur attribue une influence dominante et hégémonique. Cette réalité transparait d'ailleurs dans les expressions « francophones périphériques », « francophones d'ailleurs » couramment employées à la fois dans les milieux publics et scientifiques, et qui marquent la marginalité des francophones et des réalités sociolinguistiques non français. La France semble agir dans l'espace francophone telle une force centripète exerçant un attrait incomparable sur les locuteurs francophones. Nos lectures scientifiques nous ont également permis de constater qu'il est très difficile de soulever les phénomènes sociolinguistiques de la francophonie sans avoir recours à la France comme point de repère et base de comparaison.

Le modèle franco-français demeure-t-il incontesté au sein des différentes communautés francophones? En effet, peut-on concevoir des échanges symétriques entre les locuteurs français et le reste des locuteurs francophones? Il est important de soulever ces questions puisque le « centre » et la « périphérie » sont des notions qui peuvent être négociées et construites au gré des interactions et qui ne répondent pas tout simplement à un modèle figé. Il nous semble d'ailleurs que certaines communautés francophones, en

particulier au Québec, tentent d'acquérir une plus grande indépendance notamment en créant des liens directs avec d'autres points forts de la francophonie (à titre d'exemple les échanges d'étudiants entre universités québécoises et africaines). Il n'est donc pas anodin que le Québec prône l'idée d'une « francophonie multinucléaire » (Pöll, 2001 : 24). Dans ce sens, il est intéressant de concevoir les glissements et les déplacements des rapports entre situation majoritaire et minoritaire (macrosociolinguistique), mais également entre locuteurs majoritaires et minoritaires (microsociolinguistique). Par ailleurs, il doit également être question d'intégrer un regard plus qualitatif, à savoir les phénomènes de majoration et de minoration (Blanchet, 2000 : 131).

La multiplicité des normes au sein de la francophonie

Le partage et la reconnaissance de normes communes ont souvent été les critères de définition d'une communauté linguistique. Les facteurs sociolinguistiques entourant le processus de normalisation du français ont contribué à mettre en place une forte idéologie du standard. Les locuteurs francophones possèdent souvent une surconscience de la norme, ce qui se traduit par une distinction systématique entre le « bon » et le « mauvais » français, ou qui se traduit dans sa forme euphémique par un « ce n'est pas le bon français de France » ou encore « ce n'est pas du français ». La norme linguistique devient également emblème de l'identité nationale ou d'un groupe et, dans un tel contexte, peut contribuer à construire des frontières par rapport à d'autres communautés linguistiques.

Malgré la présence de variation linguistique en France, la représentation de son uniformité est si répandue que l'on s'accorde habituellement pour dire qu'il « existe » une norme hexagonale. La question de la norme se complexifie par contre lorsque l'on élargit le champ de vision à l'horizon francophone. En effet, comment peut-on appréhender le concept de « norme » lorsqu'il est question à la fois de variétés d'une même langue et d'identifications nationales et culturelles distinctes? Le « français standard de France » représente-t-il l'étalon de toutes les variétés, qu'on les retrouve à Québec, à Moncton, à Saint-Denis-de-la-Réunion, à Ouagadougou ou encore à Casablanca? Ces interrogations sont nécessaires à toute tentative de théorisation d'une éventuelle (potentielle) « communauté francophone ». Ce n'est donc pas étonnant que ce soient surtout les linguistes et les sociolinguistes francophones qui aient montré un intérêt envers le concept de norme (Moreau, 1997 : 218).

Le fait que le Québec se dote d'instruments, d'outils de standardisation différents de ceux de la France (dictionnaires du français québécois, *Trésor de la langue française*) peut en effet traduire un projet de normalisation distincte, mais dans quelle mesure cela peut-il représenter une norme québécoise? Peut-on observer un phénomène similaire dans d'autres régions de la francophonie, en Afrique, dans les Antilles ou encore dans l'Océan Indien? Gabriel Manessy (cité dans Moreau, 1997) rend compte de cette diversité de pratiques et d'usages par l'entremise de la dialectique norme endogène/norme exogène. Un locuteur peut ainsi associer une norme propre à son groupe d'appartenance

(endogène), tout comme il peut reconnaître une norme propre à un autre groupe duquel il se différencie (exogène). « En bref, il n'est de norme endogène que consciente et opposée à une autre norme parallèle appliquée à la même langue, mais réputée exogène. » (Manessy, cité dans Moreau, 1997 : 225) Si ce modèle semble refléter la situation du Canada et de l'Afrique francophone, peut-il être appliqué à la France? Les locuteurs français reconnaissent-ils une norme exogène? Tout dépend bien entendu de la définition que l'on donne à « norme ». S'il s'agit de norme au sens de « bon usage » et de prestige, il serait étonnant que l'on observe en France une reconnaissance de normes exogènes. Bien que les locuteurs français désignent tous des manières différentes de parler qui sont « normales » (et même là, le terme est un peu fort, disons plutôt « attestées ») au sein d'autres groupes francophones, la majorité d'entre eux les considèrent comme des formes altérées de leur norme endogène, c'est-à-dire franco-française. Ainsi, la diversité des normes au sein de l'espace francophone soulève la question de la *légitimité linguistique*. La norme hexagonale demeure-t-elle, dans les représentations des locuteurs francophones, la seule « vraie » norme, la norme « incontestable »?

La francophonie et les communautés linguistiques

Si la francophonie est bien souvent caractérisée comme l'ensemble des « peuples de langue française », peut-on dès lors la désigner de *communauté linguistique*? Le concept de « communauté linguistique » ne correspond pas uniquement à une communauté de langue, et, dans ce sens, le partage d'une langue commune ne garantit pas l'intercompréhension de ses locuteurs. C'est d'ailleurs pourquoi il pose autant problème aux sociolinguistes. Le concept de « communauté » se caractérise par sa transversalité au sein des sciences humaines et sociales et pour cause ne peut se limiter à une seule et unique définition. Bien que tout aussi fondamental en sociologie, nous nous attarderons uniquement à son opérationnalisation relativement aux langues et aux pratiques langagières. Le premier effort de théorisation revient bien entendu à William Labov qui, dans le cadre d'une sociolinguistique dite variationniste, développe l'idée qu'une communauté linguistique est basée sur un partage de normes communes : les locuteurs afficheraient donc les mêmes attitudes envers la variation linguistique. Certes, on a critiqué Labov pour ne pas avoir pris en compte les communautés linguistiques plurilingues ni celles qui dépassent les frontières nationales. Aude Bretegnier (2005 : 40) fait d'ailleurs remarquer que l'on pourrait considérer la francophonie comme une communauté transnationale.

John Gumperz (1982) tente de répondre à ce problème en raisonnant en termes de « communautés de parole », apportant de la sorte un regard interactionniste au concept. Tel que souligné par Bretegnier, ce sociolinguiste pose ainsi le caractère pluriel des normes dont la hiérarchisation ne relève pas d'une structure sociale figée, mais d'une renégociation au gré des diverses situations de communication :

Un des apports de cette perspective consiste ainsi à montrer que les normes constituent un des paramètres situationnels, négociables en interaction, co-construits par les partenaires de l'échange, ce qui confère aux interactions un rôle beaucoup plus actif que celui qu'implique le postulat déterministe. Dans cette perspective, la communauté linguistique est considérée comme un ensemble dont les frontières et les configurations se négocient, se construisent et se reconstruisent en interaction, en fonction de ce qui se joue dans les échanges en termes de perception/quête/attribution de légitimité, de reconnaissance intersubjective (Bretegnier, 2005 : 41).

Dans *Sociolinguistique : concepts de base*, Baggioni, Moreau et Robillard proposent plutôt de concevoir la communauté linguistique comme une « unité de gestion de ressources linguistiques » (Moreau, 1997 : 91). Selon ces auteurs, « la communauté serait ainsi conçue comme un système constitué d'agents et d'objets utilisés par les agents, structurés dans leurs représentations, reconnus par eux, et dans certains cas, aménagés par eux » (p. 92). Peut-être de nature plus abstraite, cette définition a l'avantage de configurer la notion en termes d'action et d'investissement. En définitive, nombreux sont les sociolinguistes à avoir vitalisé la notion de « communauté linguistique », mais force est d'admettre que cette dernière pose toujours problème et ne fait pas consensus au sein de la discipline. À la lumière de ces considérations théoriques, il n'est pas évident de s'arrêter à l'idée d'une « communauté linguistique francophone ». Baggioni et Kasbarian voient de complexes implications identitaires dans cette dénomination : en unifiant les locuteurs francophones dans une seule communauté linguistique, on limite l'expression identitaire de ces derniers. Pour paraphraser ces auteurs, l'idée d'une « identité francophone » conçue uniquement par l'usage commun du français se trouve exclue puisque les communautés francophones sont foncièrement plurilingues (1996 : 860).

Autant la francophonie pose des problèmes de définition, autant elle pose des difficultés de délimitation. Peut-on appréhender la francophonie en termes de communauté(s), de réseau(x), d'espace(s) ou de territoire(s)? Quels ensembles conceptuels peuvent réussir à l'englober sans risquer de l'appauvrir, de la réduire à quelques traits saillants? Plusieurs sociolinguistes, en prenant une approche souvent pluridisciplinaire, se sont penchés sur cette problématique sans arriver à proposer un modèle satisfaisant. Il est probable que l'erreur réside justement dans la tentative de « délimiter », de vouloir trouver des similarités, de créer un tout cohérent. On s'attarde bien souvent à conceptualiser la francophonie à un niveau « macro » et, en agissant de la sorte, on tend à lui donner une « essence » qui se voit très rapidement confrontée aux contradictions, à la pluralité et surtout à la variation. De nombreux auteurs ont mis en évidence cette « impasse » sans pourtant la dépasser, et on cherche souvent à conclure sur une note consensuelle comme si la survie de la francophonie en dépendait. La citation suivante l'illustre parfaitement :

La francophonie est certainement un espace géopolitique conscient de lui-même (malgré certaines contradictions et incohérences); il est en proie à un processus de cristallisation originale, de recherche d'un consensus commun qui, au-delà d'un simple échange de services culturels et économiques et de certaines solidarités effectives (et affectives), aboutirait à une conscience supra-nationale propre qui ne soit pas en opposition avec d'autres solidarités supra-nationales (Baggioni et Breton, 1996 : 900).

Plusieurs niveaux d'analyse apparaissent en conflit; est-il donc possible de traiter pareillement (ou à la fois) de la francophonie politico-institutionnelle, géolinguistique, identitaire et affective? En plus de raisonner en termes de cohérence et de cohésion, il faudrait peut-être aussi penser en termes de conflits et de concurrence. En effet, la francophonie peut-elle agir en tant que communauté si on la conçoit comme un ensemble diversifié de projets investis dans une construction commune, à savoir la langue française? Dans ce sens, nous rejoignons l'idée de communauté qui se tisse à travers les *actions* et les *représentations* des locuteurs qui la revendiquent comme leur.

Bien d'autres dimensions auraient dû être abordées afin que nous puissions être en mesure d'accomplir un « tour » sociolinguistique complet de l'espace francophone : les phénomènes de contacts et de mélanges de langues, de sentiments d'insécurité linguistique, de productions identitaires, de langue polynomique⁹, pour ne nommer que ceux-là, nous auraient certainement permis de soulever d'autres interrogations qui auraient enrichi notre problématique. Force est d'admettre que chez les sociolinguistes, bien qu'ils ne reprennent pas les discours idéologiques, il transparait un effort pour délimiter cet ensemble que serait la francophonie (en établissant des typologies, des modèles, en trouvant le dénominateur commun, etc.) et qui marque donc bien souvent un désir de résorber « l'hétérogénéité constituante » de cet espace francophone. Nous sommes également consciente d'apporter davantage d'interrogations que de réponses par rapport à la francophonie. En revanche, il s'agissait surtout pour nous de montrer les problèmes qu'elle pose lorsqu'elle est envisagée comme un ensemble unifié, une réalité englobante et à travers des concepts qui reflètent justement cette conception homogénéisante des phénomènes tels que norme, langue et communauté.

Conclusion

La francophonie ne renvoie pas à une réalité objective; elle se construit plutôt en regard des projets, des représentations et des idéologies que les locuteurs y investissent. Il devient évident que la francophonie, considérée comme telle, existe parce que des gens y donnent un sens. Par conséquent, il y a lieu d'éviter de la substantialiser, de la figer et, ce faisant, de ne pas chercher à reproduire sa politique institutionnelle. Il a toutefois été nécessaire d'en faire une longue présentation afin d'illustrer les défis d'appréhension conceptuelle que la francophonie pose en tant que réalité complexe. De par cette complexité, il nous semble plus pertinent d'envisager la francophonie telle une réalité

imaginée par les locuteurs. Il apparaît ainsi que la francophonie peut se tisser par l'entremise des interactions et des rapports qu'entretiennent entre eux les divers groupes/communautés de francophones et que, de là, elle tire son « existence ». En étudiant comment ces liens se construisent et se négocient dans le discours, on peut conceptualiser l'imaginaire francophone individualisé des locuteurs. Nous pensons que c'est par l'entremise des stratégies identitaires de ces derniers que la francophonie doit être envisagée puisque ce sont par les procédés discursifs d'auto/hétéro-catégorisation que se construisent et se déconstruisent les frontières entre groupes. Il y a donc nécessité de proposer une vue de l'intérieur de la francophonie en mettant l'accent sur les représentations, les imaginaires, les productions identitaires ainsi que sur les pratiques des locuteurs/acteurs qui construisent la francophonie. Il s'agit de marquer le besoin de développer de nouveaux outils conceptuels permettant d'appréhender les réalités à partir de l'hétérogénéité. C'est, dans ce sens, une nouvelle épistémologie de la francophonie que nous poursuivons.

NOTES

-
1. D'ailleurs, pour une majorité de gens, nul besoin de créer la francophonie puisqu'elle existe déjà en soi.
 2. Lorsque employé avec la majuscule, le terme renvoie à l'Agence intergouvernementale donc au projet politico-institutionnel entre les divers États et gouvernements ayant le français en partage. Dans la majorité des cas par contre, nous avons privilégié l'écriture sans majuscule puisqu'elle est plus englobante.
 3. Expression fétiche utilisée par les instances, les opérateurs et les partenaires de la Francophonie.
 4. Nous sommes consciente que ces « ensembles » ne sont pas nécessairement homogènes et renvoient à des réalités très diversifiées, qui ne correspondent pas toujours elles-mêmes à des espaces, à des territoires définis.
 5. De plus, la « vitalité » de la francophonie est souvent évaluée selon la diffusion et la progression du français dans le monde. Pour rendre compte de cet état de fait, on s'appuie sur des écrivains de toute origine qui marquent leur allégeance et leur amour à la langue française au nom de ses qualités intrinsèques : « Pour quelles raisons la langue française attire-t-elle donc autant de personnes dans le monde? Essentiellement pour son originalité, son humanisme, sa complexité et son aptitude à explorer des univers extrêmement riches. Aussi, en n'agissant pas plus pour promouvoir notre langue, décevons-nous nos nombreux amis. » (Mauguey, 2003 : 23)
 6. Pour cette question, on lira l'article de Roland Breton (1996).
 7. Afin de faciliter la rédaction et la lecture du présent article, nous avons repris dans cette section la tendance à considérer la francophonie comme une réalité objectivée : « la francophonie ». Toutefois, on gardera en tête que cette dernière sera « déconstruite » et remise en question un peu plus loin.
 8. Ces écarts semblent d'autant plus criants lorsque l'on considère les discours encore très présents portant sur les œuvres universalisantes et civilisatrices de la langue française dans le monde.
 9. Les concepts de « polynomie » et de « langue polynomique », développés par Jean-Baptiste Marcellesi pour décrire surtout la situation des variétés de langues en Corse, apportent d'autres éléments au débat. On a d'ailleurs proposé de mettre en parallèle francophonie et polynomie dans un ouvrage du même nom afin de voir si le concept pouvait y être également opératoire : voir Bavoux (2001).

BIBLIOGRAPHIE

- BAGGIONI, Daniel (1996), « Éléments pour une histoire de la francophonie (idéologie, mouvements, institutions) », dans Didier de Robillard et Michel Beniamino (dir.), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Honoré Champion, t. II, p. 789-803.
- BAGGIONI, Daniel, et Roland BRETON (1996), « Communauté(s), espace(s), francophone(s) et réseaux de communication : le problème de la délimitation d'un/des ensemble(s) dans la francophonie », dans Didier de Robillard et Michel Beniamino (dir.), *Le français dans l'espace francophone : description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, Paris, Honoré Champion, t. II, p. 887-901.
- BAGGIONI, Daniel, et Jean-Michel KASBARIAN (1996), « La production de l'identité dans les situations de francophonie en contact », dans Didier de Robillard et Michel Beniamino (dir.), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Honoré Champion, t. II, p. 855-869.
- BAVOUX, Claudine (dir.) (2001), *Francophonie et polynomie*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen.
- BAVOUX, Claudine (dir.) (1996), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Paris, L'Harmattan; Saint-Denis-de-la-Réunion, URA 1041 du CNRS, Université de La Réunion.
- BILLEZ, Jacqueline (1996), « Langue, dialecte, patois : des "images-croyances" tridimensionnelles », dans Anne-Marie Houdebine (dir.), *L'imaginaire linguistique*, Travaux linguistiques de l'Université d'Angers, n° 7, p. 91-101.
- BLANCHET, Philippe (2000), *Linguistique de terrain : méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BLANCHET, Philippe, et Didier de ROBILLARD (dir.) (2003), *Langues, contacts, complexité. Perspectives théoriques et sociolinguistiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BOYER, Henri (1990), « Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques. Éléments de définition et parcours documentaire en diglossie », *Langue française*, n° 85, p. 102-121.
- BOYER, Henri (dir.) (1996), *Sociolinguistique, territoires et objets*, Paris, Delachaux et Niestlé.
- BOYER, Henri, et Jean-François de PIETRO (2002), « De contacts en contacts : représentations, usages et dynamiques sociolinguistiques », dans Annette Boudreau et al., *L'écologie des langues. Mélanges William Mackey = Ecology of Languages : Homage to William Mackey*, Paris, L'Harmattan, p. 103-123.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia (1996), « Les imaginaires des langues », dans Henri Boyer (dir.), *Sociolinguistique, territoires et objets*, Paris, Delachaux et Niestlé, p. 79-114.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia (1996), « Quelques notes sur les représentations du français normé », dans Anne-Marie Houdebine (dir.), *L'imaginaire linguistique*, Travaux linguistiques de l'Université d'Angers, n° 7, p. 103-112.
- BRETENIER, Aude (2005), « Communauté linguistique. État des lieux et perspectives », dans Michel Beniamino et Lise Gauvin (dir.), *Vocabulaire des Études francophones : les concepts de base*, Limoges, Pulim, p. 39-45.
- BRETON, Roland (1996), « La démographie francophone est-elle saisissable? », dans Didier de Robillard et Michel Beniamino (dir.), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Honoré Champion, t. II, p. 849-854.
- CALVET, Louis-Jean (2002), *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*, Paris, Plon.
- CHAUDENSON, Robert (1991), *La francophonie : représentations, réalités, perspectives*, Institut d'études créoles et francophones, Aix-en-Provence, Université de Provence.
- CHAUDENSON, Robert, et Louis-Jean CALVET (dir.) (2001), *Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat*, Paris, L'Harmattan.
- DENIAU, Xavier (1988), *Florilège de la langue française et de la francophonie*, Paris, Éditions Richelieu-Senghor.
- ELOY, Jean-Michel (dir.) (1995), *La qualité de la langue? Le cas du français*, Paris, Honoré Champion.
- HELLER, Monica (2002), *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Paris, Éditions Didier.
- GUMPERZ, John (1982), *Communication, Language and Social Identity*, Cambridge, Cambridge University Press.
- KAZADI, Ntote (1991), *L'Afrique afro-francophone*, Paris, Institut d'études créoles et francophones.
- KLINKENBERG, Jean-Marie (2001), *La langue et le citoyen*, Paris, Presses universitaires de France.
- LÉGER, Jean-Marc (1987), *La francophonie : grand dessein, grande ambiguïté*, Montréal, Hurtubise HMH.
- LODGE, Anthony (1997), *Le français, l'histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard.
- MAUGUEY, Axel (2003), *Francophonies et dialogue des cultures*, Québec, Humanitas.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste (2003), *Sociolinguistique : épistémologie, langues régionales et polynomie*, en collaboration avec Thierry Bulot et Philippe Blanchet, Paris, L'Harmattan.
- MOÏSE, Claudine (2002), « La Francophonie, d'un discours à l'autre... Pour quels aménagements? », dans Annette Boudreau, Lise Dubois, Jacques Maurais et Grant O'Connell (dir.), *L'écologie des langues : mélanges William Mackey = Ecology of Languages : Homage to William Mackey*, Paris, L'Harmattan, p. 155-169.

- MOREAU, Marie-Louise (dir.) (1997), *Sociolinguistique : concepts de base*, Liège, Mardaga.
- MORIN, Edgar (1990), *Introduction à la pensée complexe*, Issy-les-Moulineaux, ESF Éditeur.
- POLL, Bernhard (2001), *Francophonies périphériques : histoire, statut et profil des principales variétés du français hors France*, trad. Christian Olliver, Paris, L'Harmattan.
- ROBILLARD, Didier de (2001), « Peut-on construire des "faits linguistiques" comme chaotiques? Eléments de réflexion pour amorcer le débat », dans *Marges linguistiques*, n° 1 (mai), p. 163-205. [En ligne], [<http://www.marges-linguistiques.com>] (10 mai 2006).
- ROBILLARD, Didier de (2000), « La guerre des francophones n'aura pas lieu », dans Bernard Cerquiglini, Jean-Claude Corbeil, Jean-Marie Klinkenberg et al. (dir.), *Le français dans tous ses états*, Paris, Flammarion, p. 75-92.
- ROBILLARD, Didier de, et Michel BENIAMINO (dir.) (1993, 1996), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Honoré Champion, t. I-II.
- ROUSSIAU, Nicolas, et Charles BONARDI (2001), *Les représentations sociales : états des lieux et perspectives*, Sprimont, Belgique, Mardaga.
- TÉTU, Michel (1997), *Qu'est-ce que la Francophonie?*, Paris, Hachette.
- WALTER, Henriette (1998), *Le français dans tous les sens*, Paris, Laffont.

Sites Web consultés :

www.agence.francophonie.org
www.france.diplomatie.fr/francophonie
www.sommet-francophonie.org
www.auf.org
www.franco.ca
www.20mars.francophonie.org
www.rendezvousfrancophonie.com
www.rfi.fr
www.tv5.org
<http://www.tlq.ulaval.ca/>
www.francoidentitaire.ca
<http://www.francoidentitaire.ca/acadie/entreuve/entrcadr.htm>